


Pourquoi cette méfiance vis-à-vis des sociétés cotées ?

Le 1^{er} juin, la Commission compétente de la Chambre a adopté le projet de loi visant à imposer un quota de 33% de représentants de chaque sexe dans les conseils d'administration des sociétés cotées. Des périodes transitoires sont prévues, en fonction de la taille de la société. À de nombreuses reprises, la FEB s'est prononcée pour une meilleure représentativité des femmes dans les conseils d'administration. Toutefois, elle émet de vives réserves sur le texte adopté par la Commission de la Chambre. En effet, il ne répond que très partiellement à l'avis critique formulé par le Conseil d'État, le 20 mai dernier. Celui-ci avait souligné que la règle du quota est de nature à constituer une atteinte au principe de l'égalité de traitement et de non-discrimination garanti par la Constitution. La Haute Juridiction administrative

avait, à juste titre, mis en exergue que la composition du conseil d'administration relève de la liberté de choix de l'assemblée générale et de ses actionnaires. La seule modification essentielle apportée par la Commission de la Chambre consiste à prévoir non plus, en cas de non-respect du quota, la nullité des décisions du conseil d'administration, mais la suspension de tout avantage financier de tous les administrateurs, lié à l'exécution de leur mandat.

 Pour la FEB, l'approche pragmatique de la Commission belge de gouvernance d'entreprise répond à la réalité de la vie économique et ce, dans le cadre du respect des prérogatives légales des organes de la société. Cette démarche se fonde sur une recommandation prônant une évolution, sur une période de 7 ans, vers une représentation d'au

minimum 30% d'administrateurs de chaque sexe et basée sur le principe légalement reconnu depuis 2010 du 'comply or explain' ('se conformer ou expliquer'). Selon ce principe, les sociétés sont obligées de suivre le Code 2009 et, si elles ne le suivent pas, sont tenues de se justifier...

Christine Darville – cda@vbo-feb.be



À de nombreuses reprises, la FEB s'est prononcée pour une meilleure représentativité des femmes dans les conseils d'administration.